



## Procès-verbal

### Assemblée du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

tenue le 11 avril 2012 au restaurant le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré

---

#### Étaient présents :

<b>Messieurs</b>	Raymond Audet	Citoyen Saint-Joachim
	Pierre Dion	Représentant de la MRC
	Mario Godbout	Conseiller à la municipalité de Saint-Joachim
	Michel Simard	Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Serge Simard	Conseiller à la ville de Beaupré
	Jean Landry	OBV Charlevoix-Montmorency
	Richard Simoneau	Ville de Québec – Service des travaux publics
<b>Mesdames</b>	Sylvie Verreault	Ville de Québec - Service de l'environnement
	Hélène Gravel	Conseillère de Saint-Tite-des-Caps
	Hélène McNicoll	Canyon Sainte-Anne
	Janik Gaudreault	Conseil régional de l'environnement
	Anick Patoine	Secrétaire du comité

#### Étaient absents :

<b>Messieurs</b>	Robert Caron	Citoyen de Saint-Tite-des-Caps
	Marc Dubeau	Représentant de la MRC
<b>Mesdames</b>	Lyse Gingras	Conseillère à la municipalité de Saint-Ferréol
	Monique Goulet	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Mylène d'Aoust	Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

## *Ordre du jour*

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Bienvenue aux nouveaux membres
- 3) Suivi et adoption du compte rendu de la réunion du 14 février 2012
- 4) Suivi environnemental du LEVQ
- 5) Suivi du plan de mesure d'urgence
- 6) Suivi des opérations du LEVQ
- 7) Sentier Mestachibo
- 8) Visite du lieu d'enfouissement
- 9) Réunion du comité communautaire de suivi du PGMR et autre comité
- 10) Visite publique du site d'enfouissement
- 11) Site internet
- 12) Représentation du comité de vigilance
- 13) Bilan financier
- 14) Publications – Journal L'Autre Voix
- 15) Varia
- 16) Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
- 17) Fin de la rencontre

Heure de début : 19h00

Heure de fin : 21h06

## **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Présentation de l'ordre du jour par Monsieur Audet.

Une légère modification doit être effectuée par M. Audet en ce qui a trait à l'ordre du jour. Ainsi, le point 2 sera modifié par « Bienvenue aux nouveaux membres » et ce qui était à l'origine le point 2 sera décaler au point 3 et ainsi de suite. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2. Bienvenue nouveaux membres**

M. Audet souhaite la bienvenue à Mme Janik Gaudreault qui représentera le Conseil régional de l'environnement en remplacement de M. Julien Garcia.

## **3. Suivi et adoption du compte rendu de la réunion du 14 février 2012**

Monsieur Godbout désire que l'on retire Mme Lucie Racine de la liste des membres, car il est maintenant le représentant remplaçant de Mme Racine. Quelques modifications à effectuer au procès-verbal de la dernière rencontre (14 février 2012)

- Au point 3 le titre ». L'Organisme des Bassins Versants de Charlevoix » est remplacé par « Organisme de Bassins Versants de Charlevoix-Montmorency ».
- Au point 5, page 4, avant dernier paragraphe la phrase « la présence des lignes électriques sous le site » doit être modifiée par la phrase « la présence des lignes électriques sur le site.
- Monsieur Simoneau transmettra dans les prochains jours les correctifs à apporter au texte de l'article 6

Le compte-rendu de la rencontre du 14 février 2012 est proposé par M. Landry est adopté à l'unanimité.

## **4. Suivi environnemental du LEVQ**

Mme Verreault explique que les travaux d'optimisation du système de captage des biogaz au LES sont maintenant complétés et que l'opérateur a débuté l'exploitation de ce système amélioré. Par contre, la Ville de Québec ne possède aucun compte-rendu de l'efficacité pour le moment, mais devrait avoir des nouvelles sous peu. Le recouvrement final dans la zone perturbée par les travaux sera refait après la période de dégel, soit au mois de mai. Une fois terminée, il y aura une inspection par la Ville des travaux de recouvrement, pour approbation. M. Simard demande à être présent

lors de cette inspection. Concernant le suivi environnemental 2012, M. Guillaume Pomerleau, technicien en environnement et responsable du dossier, sera de retour à son poste le 11 avril 2012. Il débutera la campagne d'échantillonnage printanière au début du mois de mai.

*Des questionnements sont soulevés quant aux trous et aux valons aperçus sur le terrain?*

M. Simoneau explique qu'il s'agit d'un facteur important pour la bonne gestion des eaux de surface sur le site du LES. La Ville de Québec avait insisté auprès de l'entrepreneur sur le retour à la normale du terrain à la suite des travaux. Actuellement, le contrat concerne la remise en état de la zone perturbée durant les travaux. Par contre, M. Simoneau désire faire remarquer qu'une partie du site a déjà été réaménagée pour contrôler l'écoulement des eaux. Ainsi, le terrain a été ou sera remis en état prochainement.

## **5. Suivi du plan de mesure d'urgence**

M. Simoneau explique qu'une offre de services a été déposée, mais la firme a cependant décidé de se retirer. Ainsi, trois autres prix ont été demandés et la Ville de Québec recevra les soumissions au cours des prochaines semaines.

## **6. Suivi des opérations**

Le bassin d'accumulation des eaux de lixiviation c'est rempli normalement durant l'hiver, le redémarrage de la station de traitement des eaux sera effectué au cours du mois de mai. En ce qui a trait à l'enfouissement, aucun problème n'est relevé pour l'instant.

Pour ce qui est des biogaz du LES, M. Simoneau explique, que suite aux travaux d'extension du réseau de captage, qu'il est nécessaire de laisser le temps au système de se rééquilibrer avant d'obtenir des données concrètes.

L'excavation pour la construction des cellules est terminée et il reste la membrane à installer dont la reprise des travaux est prévue en mai.

Les conduites du réseau du LET devront être inspectées et pour ce faire, la Ville de Québec devra procéder à un appel d'offres. Le réseau de conduites doit être inspecté selon les règlements en vigueur et nécessite des équipements spécialisés non disponibles au Canada, compliquant ainsi les procédures d'appels d'offres. Ainsi, les travaux devraient être réalisés d'ici l'automne 2012.

Pour l'étude hydrogéologique, M. Simoneau explique que la Ville de Québec est maintenant prête à retourner en appel d'offres pour que les travaux de forage se réalisent cet été.

La Ville se questionne présentement à savoir s'il est nécessaire de retourner en appel d'offres concernant le contrat d'enfouissement de Gestion Sanitaire M&M .

*Un des membres se questionne à savoir si des données sont disponibles quant au suivi environnemental?*

Mme Verreault explique que les résultats sont disponibles et que le rapport annuel 2011 relatif au suivi environnemental sera achevé sous peu et sera mis prochainement en ligne sur le site Internet du comité de vigilance. Les rapports des années antérieures sont déjà disponibles en ligne.

M. Simoneau rappelle que les visites d'étudiants seront réalisées tel que prévu, soit dans la semaine du 7 au 11 mai.

## **7. Sentier Mestachibo**

Le sentier Mestachibo opéré par la Coopération du sentier récréotouristique de la Côte-de-Beaupré désire prolonger le sentier actuel en passant sur les terrains du site d'enfouissement propriété de la Ville de Québec.

M. Simoneau explique que la Municipalité de Saint-Joachim a fait une résolution autorisant ce projet, mais que la Municipalité de Saint-Tite a fait une résolution pour donner son autorisation que sur la portion occuper par la Ville de Québec. D'autres acteurs ont autorisé le projet, dont Hydro-Québec et la MRC de la Côte-de-Beaupré.

La Ville de Québec a communiqué avec le MDDEP pour avoir leur avis relatif à l'aménagement du sentier, d'autant plus que celui-ci est en partie dans la zone tampon du LET. Le MDDEP a répondu qu'un sentier pédestre n'est pas une activité susceptible d'entraîner une contamination et pourrait être permis dans la zone tampon. De plus, ceci ne nécessite pas de modification au certificat d'autorisation délivré à la ville de Québec. Toutefois, ils recommandent d'aviser l'exploitant du sentier qu'advenant la mise en œuvre de mesures correctives pour le LET, il est possible que le sentier doive être déplacé. Enfin, ils suggèrent de tenir compte des possibles nuisances liées à l'exploitation d'un LET (bruit, odeur, etc.).

La ville se pose trois questions :

- Y a-t-il une possibilité qu'à l'intérieur du sentier on retrouve des VTT de toutes sortes capables d'accéder au site d'enfouissement?

- Le sentier augmentera-t-il les visiteurs indésirés et par le fait même, le LEVQ devra-t-il augmenter la sécurité du site?
  - Voir la possibilité de poser une clôture pour bloquer l'accès
- La responsabilité de la Ville de Québec
  - La responsabilité civile (à vérifier avec les avocats)
  - Les bris ou plaintes (odeurs ou bruits)

*Ainsi, M. Simoneau ainsi que les membres du comité s'interroge sur l'achalandage du sentier actuel. M. Simard affirme qu'il s'agit d'un sentier à faible fréquentation.*

M. Simoneau explique que la Ville de Québec n'est pas en désaccord, mais plutôt en réflexion en raison des questions au niveau légal et responsabilité civile.

*Plusieurs commentaires concernent la conservation du caractère de discrétion du site d'enfouissement.*

*M. Landry : « Quelle réglementation s'applique »?*

M. Simoneau explique qu'il s'agit de la réglementation municipale qui s'applique même si c'est la Ville de Québec qui est propriétaire ».

*M. Landry s'interroge sur la cohabitation entre le site d'enfouissement et un sentier pédestre.*

Plusieurs inquiétudes sont soulevées par les membres du comité. M. Simoneau fait mention que plusieurs données sont encore à venir et que le sentier peut encore toujours devoir modifier son tracé dépendamment de la décision prise par la Municipalité de Saint-Tite. M. Simoneau soulève le fait que le projet est peu risqué par rapport au niveau environnemental et au niveau du Ministère et qu'il faut comprendre que c'est une zone industrielle avec les risques que ça comporte. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que beaucoup d'effort est mis sur le contrôle de l'accès au site.

La plupart des membres du comité semblent ne pas être réellement en accord. De plus, certains membres proposent de marcher le terrain de manière à voir les visibilités possibles ainsi que ces impacts.

*« Est-ce la seule alternative? Le tracé ne peut être déplacé? Le LEVQ n'est pas fait pour être un endroit public selon M. Simard ».*

Les membres du comité décident de ne pas se prononcer immédiatement et attendre des déroulements futurs.

M. Dion désire qu'il soit mentionné qu'il ne se prononcera pas sur ce point.

## **8. Visite du site d'enfouissement**

M. Audet explique qu'il a aperçu un pneu parmi les débris lors de sa dernière visite. Nonobstant, la visite s'est bien déroulée et il n'y a rien de négatif à signaler.

*Mme Gravel : « Y a-t-il un suivi ou un avertissement pour les pneus »?*

M. Audet explique qu'un avertissement est donné et que normalement un suivi est effectué de la part de la Ville de Québec.

## **9. Réunion du comité communautaire de suivi du PGMR et autre comité**

M. Audet explique qu'il n'y a pas eu de réunion au mois de mars et que cette dernière est plutôt reportée dans la semaine du 16 avril 2012. À la dernière réunion, les membres ont eu un document sur la biométhanisation que M. Audet reconnaît comme étant très intéressant.

## **10. Visite publique du site d'enfouissement**

M. Audet mentionne que plusieurs membres du comité de vigilance ainsi que des gens de la MRC de la Côte-de-Beaupré seraient intéressés à visiter le site d'enfouissement. Une invitation sera lancée et M. Audet propose que la visite ait lieu au mois de septembre. Monsieur Simoneau vérifiera la disponibilité des membres de l'équipe de la Ville de Québec à ce sujet.

## **11. Site internet**

M. Audet croit qu'il serait nécessaire de modifier le site internet de manière à actualiser notamment les procès-verbaux antérieurs. M. Godbout explique qu'il a envoyé un courriel à Mme. Patoine qui s'occupera désormais d'envoyer le procès-verbal à M. Godbout qui communiquera avec le webmestre après adoption par les membres du comité. M. Audet invite les membres à aller visiter le site et noter les améliorations à apporter au site internet.

Il est discuté par les membres du comité la possibilité d'ajouter un compteur pour connaître l'achalandage du site et ainsi y réaliser des analyses.

## **12. Représentation du comité de vigilance**

### **Résolution 2012-01**

CONSIDÉRANT QUE Le comité de vigilance ne possède pas de représentant officiel auprès de divers organismes.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Audet est intéressé à occuper ce rôle.

**En conséquence**

Il est proposé par Monsieur Jean Landry et adopté à l'unanimité que Monsieur Raymond Audet représente le comité de vigilance auprès du comité sur le Plan de développement durable de la Côte-de-Beaupré.

**Résolution 2012-02**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Audet a été mandaté pour représenter le comité de vigilance auprès de certains organismes, soit le comité communautaire de suivi du PGMR (résolution 11-01), l'organisme de bassins versants de Charlevoix-Montmorency (résolution 11-02) et le Plan de développement durable de la Côte-de-Beaupré (résolution 2012-01

CONSIDÉRANT QUE Des frais de représentation sont inévitables et sont reliés aux déplacements inhérents.

**En conséquence**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et adopté à l'unanimité que les frais reliés aux déplacements soient remboursés à Monsieur Audet.

**13. Bilan financier**

Mme. Patoine explique que la TVQ a été augmentée de 1 % pour ajuster le budget à l'augmentation gouvernemental entrée en vigueur depuis le 1 janvier 2012.

*M. Godbout : Qu'est-ce que représente le budget résiduel 2007 »?*

Des vérifications devront être réalisées par Mme Verreault auprès de la Ville de Québec pour connaître la réponse exacte. Le suivi sera fait à la prochaine assemblée.



#### **14. Publications- Journal l'Autre Voix**

M. Audet interroge les membres du comité à savoir si l'on conserve la couleur sur la publication ou si la parution se fera désormais en noir et blanc. Il fait remarquer que la publication couleur est 183 \$ plus dispendieux. Certains membres trouvent que l'impression est relativement coûteuse alors que d'autres membres signalent que les activités du comité doivent avoir une bonne visibilité envers les citoyens.

*M. Dion explique que les gens lient plus les demi-pages que les pages complètes et il propose que l'on regarde d'autres journaux locaux de manière à obtenir de meilleurs prix. Il ajoute que l'encadré devrait être positionné en haut et non en bas qui semble être perçu davantage comme étant une publicité.*

Les membres du comité statuent que les prix doivent être vérifiés avant de prendre une décision définitive prochaine séance du comité.

Il est remarqué que la photo devrait être modifiée de manière à rendre l'encadré plus attrayant visuellement.

#### **15. Varia**

*Mme McNicoll demande à ce qu'il y ait une porte ouverte du site d'enfouissement d'organiser de manière à sensibiliser davantage les citoyens.*

*Mme. Gravel appuie le commentaire de Mme McNicoll, car elle estime que les membres du comité doivent faire connaître le site. Les membres du comité statuent à l'unanimité que la porte ouverte sera réalisée pour le mois de septembre 2012. Monsieur Simoneau vérifiera la disponibilité des membres de l'équipe de la Ville de Québec à ce sujet.*

#### **16. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour**

Date fixée pour la prochaine séance : 12 juin 2012

#### **17. Fin de la rencontre**

Levée de la rencontre proposée par Mme Hélène Gravel et adoptée à l'unanimité à 21h06.